

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 février 2016

L'an deux mil seize, le jeudi quatre février à 19h, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de Le Plessis Brion, sur la convocation de Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Maire, adressée aux conseillers municipaux le 28/01/2016.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Appel
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance
- 3- Approbation du compte rendu et du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03/12/2015
- 4- Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie - avis favorable par le Comité technique du Centre de gestion de l'Oise
- 5- Reprise des concessions de cimetière
- 6- Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Conseil Départemental
- 7- Commission d'Ouverture des Plis (DSP) – Election des membres
- 8- Principe et lancement de la procédure de délégation de service public de l'eau potable
- 9- Convention avec le SMOTHD de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit versement unique
- 10- Demande de prêt pour financer les travaux de passage de la fibre optique dans la commune
- 11- Subvention exceptionnelle à accorder à l'école maternelle
- 12- Régie voyages scolaires non utilisée à clôturer
- 13- Salle multifonction : modification du règlement, de la fiche vaisselle et de l'état des lieux compte tenu de nouveaux éléments à intégrer
- 14- Thé dansant : tarif à appliquer pour les personnes non domiciliées dans la commune
- 15- Questions diverses

Appel

Mr DAMIEN procède à l'appel :

Etaients présents

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN, Monsieur Philippe VAN DE SYPE, Madame Françoise DACQUIN, Madame Françoise CORTES, Monsieur François SELLIER, Monsieur Michel DÉCHAUX, Madame Mireille MOENS, Monsieur Gérard CHARPENTIER, Madame Liliane BRUNEL, Madame Céline HUTCHINSON, Monsieur Sébastien CHOQUET, Madame Julie LE HIR, Monsieur Laurent LESUR, Madame Valérie LAPIERRE (arrivée à 19h05),

Etait absent représenté

Monsieur Jean-Pierre CAUDRON (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAMIEN)

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine CLERGET, Rédacteur,

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents d'avoir répondu à la convocation.

Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Françoise CORTES est désignée secrétaire de séance.

2016-01 Approbation du Compte rendu et du procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 03/12/2015

L'ensemble du Conseil Municipal a reçu le compte rendu et le procès-verbal des délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 03/12/2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu des délibérations et le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 03/12/2015.

2016-02 Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie – avis favorable par le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise

Vu les nouveaux horaires proposés lors du dernier conseil municipal du 17/09/2015,

Vu l'avis demandé au Comité technique Paritaire fin septembre 2015 concernant l'application de nouveaux horaires d'ouverture à la mairie selon le détail suivant :

Lundi et mercredi de 13h30 à 17h30, vendredi et samedi de 9h30 à 11h30 et les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Considérant la décision du Conseil Municipal du 03/12/2015 d'appliquer ces nouveaux horaires au 01/01/2016,

Considérant l'avis favorable rendu par le CTP le 10/12/2015,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces horaires par une délibération définitive tenant compte de l'avis du CTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, les nouveaux horaires indiqués ci-dessus mis en place depuis le 01/01/2016.

2016-03 Reprise de concessions en état d'abandon

Après avoir entendu lecture du rapport de M. le Maire, qui demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions du cimetière communale (dans l'ancien cimetière) suivantes :

Numéro de la concession	Nom du propriétaire	Date de délivrance (si connue)	Dates de constatation d'abandon
189	M. BEJOT		12/10/2011 et 14/10/2014
190	Mme BAUDOUIN Marie-Clarisse	01/02/1898	12/10/2011 et 22/10/2014
191	M. BEJOT		12/10/2011 et 22/10/2014
192	Mme BEJOT	15/07/1887	12/10/2011 et 22/10/2014
193	M. Pierre DAVID	Rétrocédée à la commune	Rétrocession à la commune
194	M. Pierre DAVID	Rétrocédée à la commune	Rétrocession à la commune
209	M. DESSAINT		12/10/2011 et 22/10/2014
214	M. VINCENT		12/10/2011 et 22/10/2014
226	Mme DELORME	26/05/1933	12/10/2011 et 22/10/2014
259	M. DEMONCEAUX Firmin	06/05/1873	12/10/2011 et 22/10/2014
277	L'Abbé REMY	07/01/1943	12/10/2011 et 22/10/2014

Ces concessions citées ci-dessus sont dans le cimetière communal (partie ancien cimetière), et ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;
Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21 ;
Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté (rappelé dans le tableau ci-dessus);

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De déclarer réputées en état d'abandon les concessions indiquées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.
- De remettre en état l'Ossuaire
- De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2016-04 Reprise de concessions – demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016

Considérant la délibération n°2016/03 de reprise de concessions dans le cimetière communal,
Vu l'exposé de Monsieur le 1^{er} adjoint concernant la reprise de concessions,
Vu les travaux de reprise qui sont estimés à 6245.17€,
Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès de l'Etat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2016 pour ce projet de reprise de concessions
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention relatif aux travaux indiqués ci-dessus.

2016-05 Vidéo-protection – demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Département de l'Oise

Vu l'exposé de Monsieur le 4^{ème} adjoint chargé de la sécurité concernant le projet de vidéo-protection qui présente le projet d'implantation prévisionnelle de 9 caméras,
Vu les travaux de vidéo-protection estimés à 103772€ TTC,
Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et une voix contre :

- d'approuver la contenance du projet de vidéo-protection telle que définie ci-dessus ;
- de solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Conseil Départemental ;
- d'autoriser le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

2016-06 Sentes piétonnes – demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Vu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint chargé des travaux concernant le projet de sentes piétonnes avenue St Sulpice,

Vu les travaux de sentes piétonnes estimés à 9078€ HT,

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la contexture du projet de sentes piétonnes telle que définie ci-dessus ;
- de solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental ;
- d'autoriser le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

2016-07 Travaux de mise aux normes des eaux pluviales à l'école maternelle- demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Vu l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint chargé des travaux concernant le projet de mise aux normes des eaux pluviales à l'école maternelle,

Vu ces travaux estimés à 14602.80€ HT,

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la contexture du projet de mise aux normes des eaux pluviales à l'école maternelle telle que définie ci-dessus ;
- de solliciter à cet effet une subvention au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental ;
- d'autoriser le Maire à signer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental de l'Oise ;
- prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée

2016-08 Commission d'ouverture des plis (DSP) – Election des membres

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les articles L. 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03/12/2015 fixant les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP),
- Considérant que la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) est composée, outre le Maire ou son représentant, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

- Décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) conformément aux dispositions des articles L 1411-5 et D 1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1°) de prendre acte du dépôt d'une seule liste n° 1 déposée le 04/02/2016 à 18heures

2°) d'enregistrer l'existence d'aucune autre liste à ladite élection lors de l'ouverture de la séance ;

3°) d'engager les opérations de vote pour l'élection des membres titulaires, d'une part, et l'élection des membres suppléants, d'autre part ;

DESIGNE

Président de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) :

Monsieur Jean-Pierre DAMIEN

Membres titulaires

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 4

	Voix obtenues	Attribution au quotient (1 ^{ère} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	12	4		3 Sièges sont obtenus par la liste 1

Proclame élus les membres titulaires de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) suivants :

- Monsieur Michel DÉCHAUX
- Monsieur Philippe VAN DE SYPE
- Monsieur Jean-Pierre CAUDRON

Membres suppléants

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Sièges à pourvoir : 3

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : 4

	Voix obtenues	Attribution au quotient (1 ^{ère} répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	12	4		3 Sièges sont obtenus par la liste 1

Proclame élus les membres suppléants de la Commission d'Ouverture des Plis (DSP) suivants :

- Monsieur François SELLIER
- Madame Françoise CORTES
- Monsieur Sébastien CHOQUET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R. 1411-1 CGCT,
- Considérant que le contrat d'exploitation du service public de l'eau potable vient à expiration le 31 décembre 2016,
- Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public de l'eau potable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit à 15 voix pour)

DECIDE,

- 1°) d'approuver la poursuite de l'exploitation du service public de l'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public d'une durée de 12 ans,
- 2°) d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 3°) d'autoriser le Maire à lancer la procédure de remise en concurrence du contrat d'affermage et à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

2016-10 Convention avec le SMOTHD de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit versement unique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la délibération d'adhésion au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) du 12/03/2015,
 - Vu la convention proposée par le SMOTHD pour financer les travaux de la fibre optique sur la commune,
- Considérant les travaux effectués d'installation de la fibre optique sur la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix pour),

DECIDE,

- 1°) d'approuver la convention présentée en Conseil Municipal,
- 2°) d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SMOTHD de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit versement unique et tout document s'y rapportant.

2016-11 Demande de prêt pour financer les travaux de passage à la fibre optique dans la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la délibération d'adhésion au Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) du 12/03/2015,
 - Vu la convention proposée par le SMOTHD pour financer les travaux de la fibre optique sur la commune,
- Considérant les travaux effectués d'installation de la fibre optique sur la commune,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 04/02/2016 autorisant le Maire à signer la convention avec le SMOTHD pour verser le montant d'installation de la fibre optique dans la commune s'élevant à 250860€,
- Considérant le budget communal et la nécessité d'engager un prêt pour payer ce montant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix pour),

DECIDE,

- 1°) d'approuver par une délibération de principe le choix d'un emprunt pour financer les travaux,
- 2°) d'autoriser le Maire à contracter un emprunt au nom de la commune pour financer le montant de 250 000€,
- 3°) d'engager de nouvelles demandes de prêt auprès des organismes de financement à savoir les banques et la caisse des dépôts et consignations pour obtenir une meilleure offre d'emprunt.

2016-12 Subvention exceptionnelle à accorder à l'école maternelle

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le choix de l'école maternelle de réaliser une classe de découverte fin mars début avril 2016,
- Considérant le choix du Conseil Municipal en 2015 d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000€,
- Considérant que cette subvention n'a pas été versée en 2015, le voyage de l'école maternelle se faisant du 27 mars 2016 au 2 avril 2016,
- Considérant l'engagement de la commune de financer à hauteur de 1000€ cette classe de découverte,
- Considérant la demande de la trésorerie d'une délibération du Conseil Municipal accordant le versement d'une subvention exceptionnelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix pour),

DECIDE,

- 1°) d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1000€ à la coopérative de l'école maternelle
- 2°) d'autoriser le Maire à signer le mandat en faveur de l'école maternelle pour 1000€ au compte approprié des subventions exceptionnelles

2016-13 Régie voyages scolaires non utilisée à clôturer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le rapport de la trésorière concernant les régies communales et notamment celui concernant la régie voyages scolaires dans laquelle elle préconise un clôturé de la régie compte tenu de l'inactivité de cette régie depuis 2008,
- Vu l'exposé du Maire concernant les versements accordés chaque année aux coopératives scolaires,
- Considérant qu'à tout moment il est possible de créer une régie temporaire pour ce type d'activité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix pour),

Décide :

- de Clôturer la régie voyages scolaires
- d'autoriser le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents utiles à la clôture de cette régie

2016-14 Salle multifonction – modification du règlement, de la fiche vaisselle et de l'état des lieux compte tenu de nouveaux éléments à intégrer

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le rapport de Madame la 3^{ème} Adjointe chargée des salles communales,
- Considérant la nécessité d'intégrer les dernières acquisitions pour la Salle multifonction,
- Considérant les documents établis pour la salle multifonction que sont la fiche location vaisselle, l'état des lieux, et le règlement,
- Considérant que le règlement n'a pas besoin d'être modifié puisqu'il a bien été conçu,
- Considérant l'acquisition pour la salle multifonction de box de rangement, de plate-forme roulante, de tube de blocage, de bacs et leur couvercle, d'un défibrillateur et de sèches mains électrique en remplacement des distributeurs à papier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix pour),

Décide :

- De conserver le règlement de la salle multifonction tel qu'il a été rédigé en 2012
- de modifier l'état des lieux en intégrant les éléments indiqués ci-dessus et notamment le défibrillateur;
- de modifier la fiche location vaisselle en intégrant les éléments indiqués ci-dessus avec des tarifs à appliquer en cas de vol, perte ou casse selon les montants indiqués dans le tableau ci-joint des tarifs de la vaisselle 2016

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame la 2^{ème} Adjointe chargée des fêtes et manifestations.
Vu l'exposé de Madame la 2^{ème} Adjointe, qui propose d'accepter les personnes extérieures au village et de définir le tarif à 10€ par personne extérieure comme l'an dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix pour) :

- D'accepter les personnes non domiciliées dans la commune au thé dansant du 21/02/2016,
- De demander aux personnes extérieures au village de régler une participation de 10€ par personne qui sera enregistrée dans la régie communale dédiée aux fêtes et manifestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H50.

DELIBERATIONS VISEES PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 08/02/2016



Le Maire,

Jean-Pierre DAMIEN
Jean-Pierre DAMIEN